



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023

Délégués en exercice 14
Délégués présents 9
Délégués votants 9

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 25/10/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, TAPIÉ Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, MAURICE Claude, PRETI Julie.

Madame Florence MAZAUD a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 10/11/2023

**2023-11-01 - OBJET : AVENANTS AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
CONCERNANT LA RESTRUCTURATION ET L'AGRANDISSEMENT DE
L'ÉCOLE DES SOURCES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n° 2023-04-01 en date du 20 mars 2023 portant sur l'attribution des lots du marché public relatif à la restructuration et l'agrandissement de l'école des Sources.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code de la commande publique,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil municipal n°2023-04-01 du 20 mars 2023 et n° 2023-05-08 du 03 avril 2023 relatives à l'attribution des lots du marché public concernant l'opération de restructuration et agrandissement de l'école des Sources,

Vu la délibération n° 2020-04-01 du Conseil municipal du 02 juin 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- DE CONCLURE les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de restructuration et d'agrandissement de l'école des Sources :

N° lot	Attributaire	Marché initial	Avenant N° et montant HT	Nouveau montant HT du marché	Objet
1	Mandataire : ENTREPRISE GIROD TP Co-traitant : BAYETTE CONSTRUCTION	172.832,42	n°1 -8.400,05	164.432,37	Démolition Terrassement VRD Gros œuvre
1	Mandataire : ENTREPRISE GIROD TP Co-traitant : BAYETTE CONSTRUCTION	164.432,37	n° 2 +5.970,50	170.402,87	Démolition Terrassement VRD Gros œuvre
6	SARL BONDAZ CHARLES & FILS	29.300	n°1 +3.939,11	33.239,11	Doublages Cloisons Faux-plafonds
6	SARL BONDAZ CHARLES & FILS	33.239,11	n°2 +862,92	34.102,03	Doublages Cloisons Faux-plafonds
9	CHABLAISIENNE DE REVETEMENT	8.830	n°1 +672	9.502	Revêtement de sol collé
13	Mandataire : AQUATAIR Co-traitant : VENTIMECA	89.093,17	n°1 +1.944,02	91.037,19	Pompe à chaleur Plomberie/sanitaire VMC

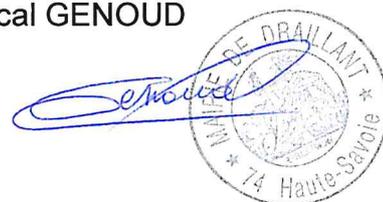
- D'AUTORISER le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,
Florence MAZAUD

Le Maire,
Pascal GENOUD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2023**

Délégués en exercice 14
Délégués présents 9
Délégués votants 9

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 25/10/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, TAPIÉ Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, MAURICE Claude, PRETI Julie.

Madame Florence MAZAUD a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 10/11/2023

2023-11-02 - OBJET : MOTION DE SOUTIEN POUR L'ÉQUIPEMENT EN APPAREILS DE RADIOTHÉRAPIE ONCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE GHT LÉMAN MONT-BLANC

Vu le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 adopté le 28 mai 2018 et ses objectifs structurants

Vu l'article R 712-7 du code de la santé publique

Vu l'arrêté du 21 décembre 2001 NOR : MESH0124420A

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 NOR : SSAH2206357A

Considérant les orientations de la stratégie décennale de lutte contre le cancer
Considérant l'activité de cancérologie relevée depuis 5 ans aux Hôpitaux du Léman, faisant ressortir une file active cible moyenne annuelle de patients qui correspond au seuil d'autorisation pour accueillir un équipement de radiothérapie

Considérant que l'activité du centre de Haute-Savoie nord à Findrol est largement supérieure à la capacité d'accueil que couvre un équipement de radiothérapie et le taux de couverture en matière d'équipement de radiothérapie

Considérant qu'un tel équipement installé dans le Chablais ne pourrait que conforter l'activité de cancérologie (oncologie médicale, chirurgie carcinologique) proposée par les Hôpitaux du Léman grâce aux synergies pouvant être envisagées entre opérateurs

Considérant la dynamique démographique annuelle du Chablais qui croit annuellement en moyenne de 1.2 % et du vieillissement de la population
Considérant les coûts induits de transport de patients faute de l'installation d'un équipement sur un établissement qui couvre une population correspondant aux standards du ministère de la Santé

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Président du conseil de surveillance des Hôpitaux du Léman, au regard de ce qui précède, demande à l'ARS de bien vouloir intégrer, à l'occasion de la révision de son schéma régional de santé 2023-2028, l'installation d'un équipement de radiothérapie.

Il en va d'une meilleure qualité de vie pour les patients, obligés à ce jour de se déplacer malgré leur pathologie, mais également d'économies substantielles pour la CPAM sans oublier la réduction de l'empreinte carbone et des véhicules en moins sur les voies déjà bien saturées.

Aussi, il propose au Conseil municipal de s'associer à cette demande qui par ailleurs améliorera l'attractivité de notre hôpital, assurerait le maintien de certaines autorisations de soins et ouvrirait la perspective de contrats mixtes France-Suisse luttant contre la fuite du personnel médical en Suisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

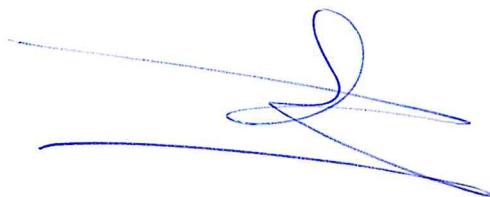
- DE SOUTENIR la demande de modification du projet de schéma régional de santé 2023-2028 par l'inscription d'une autorisation supplémentaire d'implantation d'un appareil de radiothérapie sur le territoire du GHT Léman Mont-Blanc, et plus spécifiquement à Thonon-les-Bains – Hôpitaux du Léman
- D'AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens, et plus largement à faire le nécessaire

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,

Florence MAZAUD



Le Maire,

Pascal GENOUD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2023**

Délégués en exercice 14
Délégués présents 9
Délégués votants 9

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 25/10/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, TAPIÉ Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, MAURICE Claude, PRETI Julie.

Madame Florence MAZAUD a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 10/11/2023

2023-11-04 - OBJET : RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2022. Ce rapport a été adressé à tous les membres du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2022.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,

Florence MAZAUD

Le Maire,

Pascal GENOUD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2023**

Délégués en exercice 14
Délégués présents 9
Délégués votants 9

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 25/10/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, TAPIÉ Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, MAURICE Claude, PRETI Julie.

Madame Florence MAZAUD a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 10/11/2023

**2023-11-03 - OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE THONON
AGGLOMÉRATION**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activité rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2022.

Ce rapport a été adressé à tous les membres du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport d'activité de Thonon Agglomération pour l'année 2022.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,

Florence MAZAUD

Le Maire,

Pascal GENOUD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2023**

Délégués en exercice 14
Délégués présents 9
Délégués votants 9

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 25/10/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, TAPIÉ Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, MAURICE Claude, PRETI Julie.

Madame Florence MAZAUD a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 10/11/2023

2023-11-05 - OBJET : RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2022. Ce rapport a été adressé à tous les membres du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2022.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,

Florence MAZAUD

Le Maire,

Pascal GENOUD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2023**

Délégués en exercice 14
Délégués présents 9
Délégués votants 9

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 25/10/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, TAPIÉ Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, MAURICE Claude, PRETI Julie.

Madame Florence MAZAUD a été élue secrétaire de séance.

Date de publication : 10/11/2023

2023-11-06 - OBJET : RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2022.

Ce rapport a été adressé à tous les membres du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2022.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,
Florence MAZAUD

Le Maire,
Pascal GENOUD



